



Ouverture de cette section sous réserve d'effectif suffisant.



Lycée Théodore Aubanel
14, rue Palapharnerie
CS 10070 – 84918 AVIGNON CEDEX 9
Tel : 04 90 16 36 02 – Fax : 04 90 85 49 01
ce.0840004y@ac-aix-marseille.fr
<http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr>

LYCÉE THÉODORE AUBANEL



**Section
européenne**

ALLEMAND

Un apprentissage linguistique renforcé de l'allemand dans un groupe a priori de bon niveau.

Une ouverture culturelle et citoyenne.

Un lien privilégié avec des jeunes Allemands et Européens.

L'attestation reconnue d'un cursus de qualité dans certains circuits de formation ou lors de l'entrée dans la vie active en France ou dans un pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse).

La possibilité simplifiée de faire des études de langues en France et dans les pays germanophones.

ELEVES CONCERNES

En priorité, **mais pas exclusivement**, les élèves issus d'une 3^{ème} européenne allemande ou tout élève de fin de 3^{ème} d'un collège d'Avignon et environs, **qui a étudié l'allemand en 1^{ère} langue vivante étrangère**. Une réelle motivation et un bon niveau dans cette matière sont nécessaires ainsi qu'un niveau correct dans les disciplines fondamentales.

Après la Seconde, l'élève peut continuer à suivre la section européenne quels que soient les enseignements de spécialité et optionnels qu'il aura choisis.

Si vous avez suivi l'enseignement de l'allemand en langue 2 et si votre niveau est solide, en cas de désir d'opter pour la section européenne allemand, les professeurs du Lycée vous recevront pour vous conseiller.
Nous contacter.

COUT

L'option euro-allemand ne coûte rien.

Le montant des voyages/séjours varie selon les années et les subventions obtenues (environ 260 € en Seconde pour l'échange à Munich, environ 400 € pour le voyage à Berlin en Première ou en Terminale).

A titre personnel, certains parents peuvent obtenir une subvention du comité d'entreprise qui les emploie.

FONCTIONNEMENT

- Horaire normal d'allemand, augmenté de 1 H 30 hebdomadaire de civilisation et histoire (DNL, « Discipline Non Linguistique ») enseignée en langue allemande en Seconde, de 2 H en Première et Terminale.

- Possibilité de participer plusieurs années à un échange linguistique ou séjour en Allemagne :

- **en Seconde**: jumelage avec un lycée de Fürstfeldbruck, à côté de Munich : accueil d'un correspondant et séjour d'une semaine dans sa famille, avec des visites culturelles, touristiques, ludiques et la participation à des cours et des travaux de groupe avec les Allemands.

- **en Première ou en Terminale**: séjour d'une semaine à Berlin en hôtel ou auberge de jeunesse, pour découvrir la capitale, son histoire, sa culture et sa modernité.

MENTION EUROPEENNE AU BACCALAUREAT

Les élèves obtiendront la mention européenne, s'ils ont obtenu au baccalauréat :

- au moins 10/20 à l'épreuve orale spécifique (qui consiste à commenter en allemand un document ayant un rapport direct avec le programme d'histoire/géo étudié avec le professeur de DNL)

- au moins 12/20 à l'épreuve de langue allemande (écrit + oral, LVA ou LVB) commune à tous les candidats, quelle que soit la série depuis la réforme du bac de 2012.

Depuis juin 2004, les élèves inscrits en Terminale en section européenne, peuvent prendre la DNL en option facultative. Dans ce cas, les points au-dessus de la moyenne sont affectés du coefficient 2.

La non-obtention de cette mention européenne ne met cependant absolument pas en cause la réussite à l'examen du baccalauréat.